

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 MARS 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 19
Présents : 18
Votants : 18

Date de convocation : 24/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le 31 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle Cesny-Les-Sources, légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, en nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Cesny-Bois-Halbout, sous la présidence de Monsieur VANRYCKEGHEM Jean, Maire.

Etaient présents : Antoine BOSSUYT, Noële BREARD, Mélanie CHANU, Quentin DUVAL, Nicolas FAYE, Sandrine FER, Valérie FOUREY, Daniel GAUQUELIN, Aurélien LANGLINE, Lydie LEROUXEL, Jean-Charles MARIE, Antoine MARTEL, Alexandre MONGREVILLE, Isabelle ONRAED, Géraldine PERRIN, Odile VANDENBERGHE, Jean VANRYCKEGHEM, Bernard VIVET.

Absente excusée : Natacha DITTMER

Madame Isabelle ONRAED a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 MARS 2026

Le procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 20 mars 2026 a été envoyé pour lecture à chaque conseiller et il est demandé s'il y a des observations sur la rédaction de ce procès-verbal.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité des votants, le procès-verbal du 20 mars 2026.

014/2026 : INDEMNITES DE FONCTION MAIRE, ADJOINTS ET MAIRES DELEGUES

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L 2123-2 à L 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux indemnités de fonction du maire et des adjoints.

Considérant que la commune compte 1 429 habitants.

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des votants :

- A compter du 21 mars 2026, l'indemnité de fonction qui sera allouée au Maire de Cesny-Les-Sources et maire délégué de la Commune déléguée de Tournebu est fixée à 55,70 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
- A compter du 21 mars 2026, les indemnités qui seront allouées aux adjoints et maires délégués dans l'ordre du tableau sont fixées en pourcentage de la même base selon le barème ci-dessous :
 - 1^{er} adjoint et maire délégué de la commune déléguée d'Acqueville : 21,38 %
 - 2^e adjoint et maire délégué de la commune déléguée de Cesny-Bois-Halbout : 21,38 %
 - 3^e adjoint : 21,38 %
 - Maire délégué de la commune déléguée d'Angoville : 18,00 %
 - Maire délégué de la commune déléguée de Placy : 18,00 %

Ces indemnités de fonction seront payées mensuellement.

015/2026 - CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Suite aux élections municipales du 15 mars 2026,

Le Conseil Municipal :

- Arrête le tableau, ci-dessous, de la constitution des commissions communales.

Commissions communales	
Commission Budget, Finances et développement économique	
Président : Jean VANRYCKEGHEM Vice-Président : Valérie FOUREY	
<i>Titulaires</i>	
Tout le Conseil Municipal	
Commission Travaux, Patrimoine et Urbanisme	
Président : Jean VANRYCKEGHEM Vice-Président : Bernard VIVET	
<i>Titulaires</i>	
Tout le Conseil Municipal	
Commission Culture, Vie associative et communication	
Président : Jean VANRYCKEGHEM Vice-Président : Isabelle ONRAED	
<i>Titulaires</i>	
Tout le Conseil Municipal	
Commission Assainissement et Environnement	
Président : Jean VANRYCKEGHEM Vice-Président : Jean-Charles MARIE	
<i>Titulaires</i>	
<ul style="list-style-type: none">- Alexandre MONGREVILLE- Aurélien LENGLINE- Antoine MARTEL	

016/2026 - DESIGNATION DES DELEGUES AUX INSTANCES INTERCOMMUNALES ET AUTRES INSTANCES

Suite aux élections municipales du 15 mars 2026,

Le Conseil Municipal :

- Arrête le tableau, ci-dessous, de la désignation des délégués aux instances intercommunales et autres instances.

DELEGUES INSTANCES INTERCOMMUNALES ET AUTRES INSTANCES

Listes Electorales	Titulaires	Suppléants
Délégués du Conseil Municipal	Géraldine PERRIN	Mélanie CHANU
Correspondant C.R.I.S.E	Jean VANRYCKEGHEM	Antoine BOSSUYT Daniel GAUQUELIN
Correspondant Défense	Antoine MARTEL	
Référent ANDES	Nicolas FAYE	
Référent Forêt-Bois	Alexandre MONGREVILLE	Aurélien LENGLINE
Référent FREDON		
Acqueville	Noële BREARD	
Angoville	Daniel GAUQUELIN	
Cesny-Bois-Halbout	Aurélien LENGLINE	
Placy	Nicolas FAYE	
Tournebu	Jean-Charles MARIE	
DESIGNATION DES DELEGUES AUX DIVERSES INSTANCES INTERCOMMUNALES		
CdC Cingal-Suisse Normande	<i>3 Titulaires</i>	
	Jean VANRYCKEGHEM	Jean-Charles MARIE
	Isabelle ONRAED	
	Valérie FOUREY	
Syndicat de Secrétariat	<i>3 Titulaires</i>	
	Bernard VIVET	Mélanie CHANU
	Valérie FOUREY	Odile VANDENBERGHE
	Géraldine PERRIN	Alexandre MONGREVILLE
Smictom de la Bruyère	<i>1 Titulaire</i>	
	Isabelle ONRAED	Natacha DITTMER
SDEC	<i>2 Titulaires</i>	
	Bernard VIVET	
	Antoine MARTEL	
CCAS	<i>5 Elus par le Conseil Municipal</i>	
	Isabelle ONRAED	Isabelle MARTEL
	Sandrine FER	Lucy RIVIERE
	Lydie LEROUXEL	Joël SEBIRE
	Noële BREARD	Daniel SIMON
	Mélanie CHANU	Marie-Ange VANRYCKEGHEM
Syndicat d'Eau Clécy-Druance	<i>1 Titulaire</i>	
	Natacha DITTMER	Daniel GAUQUELIN
Maison de retraite	<i>2 Titulaires</i>	
	Noële BREARD	
	Isabelle ONRAED	
CNAS	<i>1 Titulaire</i>	
	Bernard VIVET	Daniel GAUQUELIN
SIEPC Tournebu / Moulines	<i>5 Titulaires</i>	
	Bernard VIVET	Valérie FOUREY
	Nicolas FAYE	Sandrine FER
	Isabelle ONRAED	Antoine BOSSUYT
	Jean VANRYCKEGHEM	Jean-Charles MARIE
	Daniel GAUQUELIN	Natacha DITTMER
Syndicat Eaux Sud Calvados	<i>2 Titulaires</i>	
	Jean VANRYCKEGHEM	
	Antoine BOSSUYT	

017/2026 - DETERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES AU SEIN DU CCAS

Vu la délibération n° 10/2019 en date du 11 janvier 2019 créant le Centre Communal d'Action Sociale et déterminant le nombre de membres.

Vu la délibération n° 19/2020 en date du 10 juin 2020 déterminant le nombre de membres du Centre Communal d'Action Sociale.

Il est rappelé que le CCAS est géré par un Conseil d'administration composé du Maire de la commune, en tant que Président, et de membres élus au sein du Conseil Municipal et de membres désignés par le Maire.

Le maximum de membres est de 8 membres élus au sein du conseil municipal et 8 membres nommés par le maire soit 16 membres + le Maire.

La création et le nombre de membres du CCAS sont décidés par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose de maintenir le CCAS et de demander aux membres du Conseil Municipal de déterminer le nombre de membres. Pour mémoire, actuellement, le nombre de membres est fixé à 10 membres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votant, décide de :

- Maintenir le Centre Communal d'Action Sociale.
- Fixer le nombre de membres à 10 (5 élus au sein du Conseil Municipal et 5 désignés par le Maire).

018/2026 - SUBVENTIONS OCTROYEES AUX ASSOCIATIONS 2026

Monsieur le Maire expose que la commission des finances réunie le 25 février 2026 a examiné les demandes de subventions sollicitées par les associations qui sont susceptibles d'être allouées selon le tableau suivant :

Associations de CESNY-LES-SOURCES	
Association Résidents EHPAD St Jacques (CBH)	200 €
Club de l'amitié (CBH)	260 €
Société de chasse (CBH)	130 €
Association Sportive Maligne (CBH)	900 €
Association Tennis de Table (Tournebu)	200 €
ARA (Placy)	250 €
GALACQ (Acqueville)	200 €
Foyer rural (CBH)	500 €
Fanfare St Jacques (CBH)	1 700 €
Comité de jumelage Clovelly (CBH)	1 200 €
Association l'Arche de Noée (Placy)	250 €
APE Ecole de la Verdière (CBH)	500 €
Au fil des aiguilles (CBH)	150 €
Participations aux activités enfants < 18ans	
Cingal FC Bretteville Sur Laize	90 €
ESTH Football Thury-Harcourt	390 €
Judo club Potigny	60 €
Espace loisirs Saint Rémy	60 €
Handball club Thury-Harcourt	90 €
Thury Basket Suisse Normande	510 €

Participations Locales	
ADMR Thury-Harcourt	700 €
Amicale Donneurs de Sang Thury-Harcourt	200 €
Association jeunes sapeurs pompiers Thury-harcourt	100 €
Amicale des Anciens Combattants Thury- Harcourt	50 €
CAUE	160 €
Fondation du Patrimoine	150 €
OMAC Cinéma Thury-Harcourt	500 €
OMAC Spectacle	100 €
Frédie la vie au Niger Donnay	100 €
Espace parents Thury-Harcourt	150 €
Association Karlbass'art Clécy	150 €
Association des gardes particuliers de Normandie	150 €
L'art est cabré La Pommeraye	100 €
Participations Régionales, Nationales	
Association Recherche Médicale	350 €
Comité Juno Canada	60 €
Secours Catholique	100 €
Restaurant du Coeur	100 €
Expériences communes	100 €
Association lire et faire lire dans le Calvados	100 €
ANDES (Ass. Nat. Des Elus du Sport)	100 €
TOTAL	11 160 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter, à l'unanimité des votants, le tableau des subventions attribuées aux associations pour 2026 présentées ci-dessus. Certaines d'entre elles ont un accord sous réserve d'une demande formelle ou à compléter.

019/2026 - VENTE DU GARAGE COMMUNAL SITUÉ 1 BIS RUE DE LA VERDIÈRE A CESNY-BOIS-HALBOUT

Monsieur le Maire informe que Monsieur et Madame MUNEREZ David et Elodie ont effectué une proposition d'achat pour l'acquisition du bâtiment (garage communal) situé 1 bis Rue de la Verdière à Cesny-Bois-Halbout et cadastré section AB n° 175 pour l'installation d'activités économiques (commerce et profession libérale).

La proposition d'achat s'élève à 20 000 € hors frais de notaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Accepter la proposition d'un montant de 20 000 € de Monsieur et Madame MUNEREZ David et Elodie pour l'acquisition du bâtiment (garage communal) situé 1 bis Rue de la Verdière à Cesny-Bois-Halbout.

- Autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la réalisation de cette transaction auprès de l'Office notarial des Tabellions à Thury-Harcourt- Le Hom.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Vote des budgets primitifs 2026** : Monsieur le Maire propose la date du 14 avril 2026 à 19 h.
- **Découverte des chemins sur la Commune de Placy** : Madame FER Sandrine informe que le 12 avril 2026, il est organisé une découverte des chemins de randonnées sur la territoire de la Commune déléguée de Placy.
- **Visite de l'ancien EHPAD et la chapelle** : Un conseiller souhaite qu'il soit organisé pour les nouveaux conseillers municipaux une visite de l'ancien EHPAD et de la chapelle à Cesny-Bois-Halbout.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.